

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 SEPTEMBRE 2016
A VINGT HEURES TRENTE**

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SENDETS en séance publique sous la présidence de Michel Plissonneau, Maire de la commune.

Etaient présents : Michel Plissonneau, **Maire**, Danièle Discazeaux, Régine Laurent, Jean-Marc Nougé, **adjointes au Maire**, Didier Bordenave, Sophie Bouché, Bernard Cassou, Marie-France Carrère, Cécile Cazaux, Cédric Larréché, Josette Mayet, Jean-Marc Pédebéarn, Bernadette Pedebidou, Nicolas Souchu, **conseillers municipaux**.

Etaient représenté(e)s : Daniel Audouar, conseiller municipal (représenté par Michel Plissonneau)

Etaient absents(e)s : Josette Mayet, conseillère municipale

Secrétaire de séance : Didier Bordenave, conseiller Municipal

Nombre de présents : 13

Nombre de procurations : 1

Nombres d'absents : 1

Délibération n° 31/2016 : Décisions modificatives n° 2 et n°3 :

Le Maire a indiqué à l'Assemblée Délibérante que des dépenses imprévues et supplémentaires par rapport aux crédits votés, devaient être soumises au vote de deux décisions modificatives, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Voici les éléments présentés:

1/ en section de fonctionnement : virements concernant les charges du personnel (emploi en CAE, revalorisation de rémunération et du régime indemnitaire) et concernant l'entretien des bâtiments communaux (traitement anti-termites de l'ancienne école Jules Ferry)

2/ en section d'investissement :

- rénovation de l'ancienne partie du groupe scolaire : des travaux supplémentaires pour l'entreprise Fourcade-Remeter pour un montant de 11 010,00 € TTC (changement de gouttières : 1 800 € TTC+ 300 € TTC et isolation supplémentaire sur une partie de l'ancienne école Jules Ferry pour 8 910,00 € TTC)
- Achat de photocopieurs pour la Mairie et le groupe scolaire : financement d'un dépassement de 400,00 € TTC, par rapport au budget voté.
- Travaux de rénovation des peintures intérieures de l'Eglise : financement d'un dépassement de 5 971,86 € TTC, par rapport au budget voté.

Section de fonctionnement (décision modificative n°2):

Article comptable	Dépenses	Dépenses
	(provenance)	(destination)
611 « contrats prestations de services »	- 1 002,96 €	
6411 « personnel titulaire »		+ 532,18 €
6413 « personnel non titulaire »		+ 470,78 €
022 « dépenses imprévues »	- 2 500,00 €	
615221 « bâtiments publics »		+ 2 500,00 €
	- 3 502,96 €	+ 3 502,96 €

Section d'investissement (décision modificative n°3):

Article comptable	Dépenses	Dépenses
	(provenance)	(destination)
2158 « autres matériels et outillage »	- 4 600,00 €	
2183 « matériel de bureau et informatique »		+ 400,00 €
020 « dépenses imprévues »	- 12 781,86 €	
2135 « installations générales »		+ 16 981,86 €
	- 17 381,86 €	+ 17 381,86 €

Il a précisé que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

Nombre de votants : 14 Nombre de voix favorables : 12 Nombre d'abstentions : 1 Nombre de voix contre : 1

Délibération n° 32/2016 : Modification de la demande de Fonds de Concours à la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées- réhabilitation de la partie ancienne du groupe scolaire :

Dans le cadre de la rénovation de la partie ancienne du groupe scolaire, le Conseil Municipal avait voté une demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées, en parallèle des autres demandes de subvention (Etat et Conseil Départemental).

La délibération du 9 mars 2016 prévoyait une demande de fonds de concours à hauteur de 30 %, soit un montant de 42 633,05 € sur un montant total HT de travaux de 142 110,17 €.

Le total des subventions, tous partenaires confondus, représentait 80 %.

Le Maire a indiqué que la commune avait en parallèle fait une demande de Fond de Soutien à l'Investissement Local auprès du Préfet de Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Ce dernier a accordé, par arrêté du 9 juin 2016, une subvention à hauteur de 40 %.

Le total des subventions, tous partenaires confondus, atteint 90 %. Or il ne peut pas excéder 80 %. Monsieur le Préfet a donc demandé de revoir la demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Pau.

Une nouvelle demande de fonds de concours, à hauteur de 20 % et un nouveau plan de financement ont été votés comme suit :

1- travaux programmés :

Type de travaux	Montant HT
Menuiseries	35 965,14 €
Chauffage (en lien avec le réseau chaleur existant)	45 011,66 €
Isolation extérieure	61 133,37 €
TOTAL	142 110,17 €

2- Plan de financement et demande de subventions

Financement et demandes de subvention	Pourcentage de la subvention demandée	Montant HT de la subvention demandée
Contrat de Territoire - Département	20 %	28 422,03 €
Fonds de concours - CAPP	20 %	28 422,03 €
Fond de Soutien à l'Investissement Local – Préfet de Région	40 %	56 844,06 €
Part communale	20 %	28 422,05 €
TOTAL	100 %	142 110,17 €

Nombre de votants : 14 Nombre de voix favorables : 14 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n° 33/2016 : Création d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et signature de la convention avec l'Etat :

Le Maire a indiqué à l'Assemblée Délibérante, que pour la rentrée de septembre 2015, un poste avait été créé en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Le salarié employé, n'a pas souhaité renouveler son contrat qui se terminait le 2 septembre 2016.

Le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal le projet de recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à compter du 5 septembre 2016.

Le CAE est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Voici les caractéristiques du poste :

- Contenu du poste: aide en classe de grande section – cours préparatoire, animateur pour le temps d'activités périscolaires, surveillance pendant le service de la cantine scolaire, entretien des locaux du groupe scolaire et des locaux utilisés pour le temps d'activités périscolaires.
- Durée du contrat : 12 mois renouvelables jusqu'à 24 mois
- Période du contrat : du 05 septembre 2016 au 04 septembre 2017
- Durée hebdomadaire de travail (temps moyen rémunéré): 22h

- Rémunération : montant du SMIC proratisé à 22h hebdomadaire

Il a précisé que les crédits sont ouverts au budget primitif 2016.

Nombre de votants : 14 Nombre de voix favorables : 14 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n° 34/2016 : Approbation de la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et les collectivités et établissements publics affiliés, employant moins de 100 fonctionnaires affiliés à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales :

Le Maire a rappelé à l'Assemblée Délibérante que le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'établir les domaines d'intervention du Centre de Gestion et les attributions respectives du Centre de Gestion et de la collectivité, ce dernier a dernièrement fait parvenir un projet de convention (ci-joint en annexe).

Le Maire a précisé que cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal a approuvé cette convention et autorise le Maire à la signer.

Nombre de votants : 14 Nombre de voix favorables : 14 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n° 35/2016 : Approbation d'un acte administratif en la forme administrative entre un administré et la commune :

Le Maire a rappelé à l'Assemblée Délibérante que par délibération du 9 mars 2016, un projet d'acte en la forme administrative avait été approuvé pour une cession gratuite de la parcelle DK n° 51 (1 are et 86 centiares), située Rue Lapeyrade et appartenant à Monsieur Robert Peyrous.

Le Maire a indiqué que toutes les formalités administratives ont été effectuées. Le Conseil Municipal l'autorise à signer l'acte en la forme administrative et a accepté d'incorporer cette parcelle dans le domaine public.

Nombre de votants : 14 Nombre de voix favorables : 14 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Rien ne restant à dire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance close.

Délibéré en séance les jours et an susdits
La séance est levée à 21h30